

Challenge des Entreprises

RÈGLEMENT

COURSES

Le challenge prend en compte automatiquement les coureurs classés dans l'une des épreuves au programme des courses et marche « pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes » du 24/11/2023 :

- 10 km : 10 000 mètres,
- 5 km : 5 000 mètres,
- Marche : 5 000 mètres.

CLASSEMENT PAR ENTREPRISES : CHALLENGE DU NOMBRE

Ils récompensent la première entreprise dans chacune des quatre catégories suivantes :

- Catégorie 1 : Entreprises de moins de 10 salariés,
- Catégorie 2 : Entreprises de 11 à 50 salariés,
- Catégorie 3 : Entreprises de 51 à 99 salariés,
- Catégorie 4 : Entreprises de plus de 100 salariés.

Pour chacune des catégories, le mode de classement est le suivant :

1. 10 points pour le 10 kilomètres,
2. 5 points pour le 5 kilomètres (marche ou course),

* Ratios = {Total de points / nombre de salariés} x 1 000. Classement des ratios par ordre décroissant.

CLASSEMENT PAR ENTREPRISES : CHALLENGE PERFORMANCE



Les 3 premier(e)s arrivant(e)s scratch entreprises pour le 5km et le 10km seront récompensés.

CÉRÉMONIE PROTOCOLAIRE

Challenge Entreprises



Challenge des Communes



Organisée à 20h50, cette cérémonie aura pour objet de récompenser les challenges du « Nombre » :

- « **Entreprises et des Communes** ».

Organisée à 21h45, cette cérémonie aura pour objet de récompenser le challenge de la « Performance » :

- « **Entreprises** ».

PRÉSENTATION

Informations :

<https://www.lille-athletisme.com/stop-violences-femmes/>

Inscriptions :

<https://www.njuko.net/stop-violences-femmes-2023>

Aftermovie 2022:

<https://www.youtube.com/watch?v=rjJLcZbLquA>